

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 FEVRIER 2019**

**Délibération**  
n° 2019.02.018.B

**Technoparc tranche 3  
: demande de  
subvention dans le  
cadre du CPER article  
19.1**

**LE QUATORZE FEVRIER DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **08 février 2019**

**Secrétaire de séance** : Michel ANDRIEUX

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir** :

Michel ANDRIEUX à Roland VEAUX, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Jean REVEREAULT à Yannick PERONNET

**Excusé(s)** :

Michel ANDRIEUX, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Denis DOLIMONT, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Annie MARAIS, Jean REVEREAULT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 FEVRIER 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.02.018.B**

Rapporteur : Monsieur BONICHON

**TECHNOPARC TRANCHE 3 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CPER  
ARTICLE 19.1**

Dans le cadre de sa politique d'innovation, GrandAngoulême développe une offre destinée aux entreprises et jeunes pousses innovantes autour de son Technoparc, prévu au Grand Girac (Saint-Michel) dans le prolongement de son actuelle Pépinière d'entreprises. L'ensemble de ce site s'appellera désormais KRYALIDE.

Les enjeux principaux sont de proposer :

**1 - Un lieu d'accueil répondant aux besoins :**

- des entreprises en développement ou des créateurs d'entreprises à contenu innovant et technologique ;
- des projets individuels des cadres, ingénieurs, techniciens des grands groupes locaux s'inscrivant par exemple dans une logique d'essaimage ;
- des projets individuels et collectifs des étudiants, des doctorants, des post-doc et des enseignants du centre des études supérieures industrielles (CESI), de l'institut universitaire de technologie (IUT), de la cité des formations professionnelles (CIFOP).

**2 - Un lieu support d'expérimentations sur le plan de l'excellence énergétique et écologique des bâtiments**, notamment avec l'expérimentation d'un système de production, de stockage et de restitution d'énergie (pile à combustible à hydrogène) avec Nexeya Systèmes et le CEA Tech.

La programmation, approuvée par délibération du conseil communautaire du 12 mai 2016, a permis de fixer les objectifs urbanistiques, architecturaux et fonctionnels de ce bâtiment - phare de 1800 m<sup>2</sup> dédié à l'innovation.

Les travaux de gros-œuvre démarrent en février 2019 pour une durée estimative de chantier de 12 mois.

Vu la délibération n°2016.07.88 B du 7 juillet 2016 sollicitant auprès de l'Etat une subvention au titre du projet Technoparc (CPER article 19.1 équipements de centralité) ;

Vu la délibération n°2018.04.040 B du 26 avril 2018 sollicitant auprès de l'Etat une subvention de 500 000€ pour le projet Technoparc au titre de la tranche 2 ;

Considérant qu'une subvention pour les travaux de la 3ème tranche peut être demandée à l'Etat au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) dans le cadre du programme CPER à hauteur 39% sur un montant de 1 269 137 € HT;

Le plan de financement de l'opération au titre de la 3ème tranche de l'opération serait le suivant :

Plan de financement Technoparc (tranche 3)					
Dépenses	Montants en € HT		Recettes	Montants en €	%
Etudes, Analyses, Contrôles	0,00		Etat (FNADT - CPER)	500 000,00	39%
Travaux	425 450,00		Région (CPER-FEDER)	515 269,62	41%
Maîtrise d'œuvre	440 024,60		Autofinancement	253 867,38	20%
Equipement	20 000,00				
Divers	383 662,08				
Ingénierie	0,00				
<b>TOTAL</b>	<b>1 269 137</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 269 137</b>	<b>100%</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers dans le cadre du plan Etat Région 2015/2020 et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 février 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 février 2019</b>